



COMMUNE
CRONAY

COMMUNE DE CRONAY
ASSERMENTATION ET INSTALLATION DES AUTORITÉS COMMUNALES
LÉGISLATURE 2021 - 2026

Aux citoyennes et citoyens de la commune de Cronay jouissant des droits civiques en matière communale.

Vous êtes invités à la cérémonie d'installation des autorités qui aura lieu le

lundi 3 mai 2021 à 20h30 à la grande salle de Cronay

Maintien des distances et port du masque obligatoires

Vous êtes âgés de 18 ans révolus, de nationalité suisse ou étrangère (*les personnes étrangères doivent bénéficier d'un permis de séjour en Suisse depuis dix ans et résider dans le canton de Vaud depuis trois ans au moins*) et domiciliés à Cronay, vous avez la possibilité de participer au Conseil général et de devenir conseiller.

Ordre du jour : 1^{ère} partie présidée par Monsieur le Préfet Etienne Roy

1. Etablissement de la liste de présence à l'entrée sur la base du rôle des électeurs
2. Assermentation des membres du Conseil général
3. Assermentation des membres de la Municipalité
4. Election du (de la) Président(e) du Conseil général
5. Election du (de la) Secrétaire du Conseil général
6. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation

Message du Préfet

Ordre du jour : 2^{ème} partie par le (la) Président(e) élu(e)

7. Election du (de la) vice-président(e) du Conseil général
8. Election des scrutateurs(trices)
9. Election d'un(e) huissier(ère)
10. Nomination des commissions
11. Nomination des délégués(ées) aux associations intercommunales et autres représentations
12. Divers

En regard des mesures sanitaires actuelles, le public est interdit.

La Municipalité